



## CHEMIN de SELECTION

COMPETITION : CHAMPIONNATS DU MONDE PISTE

LIEU : Apeldoorn (NEL) DATE : du 14 au 17mars 2019

DISCIPLINE : CYCLISME SUR PISTE

### **PREAMBULE**

La Fédération Française handisport ci-après dénommée FFH, par décision du bureau directeur du 8 Décembre 2018, confie la procédure de sélection de ses sportifs pour les championnats d'Europe et Championnats du Monde jusqu'aux Jeux Paralympiques de TOKYO 2020 à une commission fédérale de sélection.

#### Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.)

Le Vice-Président FF Handisport, délégué au sport de Haut-Niveau ou son Représentant

Le Directeur Technique National FFH ou son représentant

Le Directeur des Equipes de France ou son représentant

#### Fonctionnement de la commission fédérale de sélection

La commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du bureau directeur fédéral, de l'édition des présentes règles de sélection.

En confiant la sélection à une commission fédérale de sélection, la F.F. Handisport souhaite s'assurer que ses représentants aux compétitions internationales sont ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'obtenir une médaille et de répondre à la stratégie fédérale de présence à la dite-compétition.

Pour chacun des comités de sélection organisés pour chacun des championnats, le Directeur Sportif de la discipline concernée et/ou le Responsable Haut-Niveau de la discipline, sera (ont) amené(s) à proposer une liste d'athlètes à la commission fédérale de sélection.

Un relevé des décisions est établi.

## CRITERES GENERAUX

- Avoir une licence fédérale compétition à jour et signée par un médecin ;
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la fédération internationale concernée ;
- Répondre aux critères internationaux administratifs et de classification de la fédération internationale concernée, dans la discipline sportive et pour la catégorie dans laquelle le sportif postule à une sélection.
- Etre à jour du suivi médical imposé par la commission médicale ;
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives en provenance du siège fédéral ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires ;
- Signer et respecter les termes de la charte du sportif membre d'un collectif de la Fédération Française Handisport ;
- Participer à tous les stages et compétitions de références imposés par la commission fédérale de la discipline ;
- Répondre aux exigences d'entraînement fixées par le Directeur Sportif du sport concerné, en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi. La signature du contrat d'engagement mutuel est à ce titre obligatoire ;
- Participer aux championnats de France ;
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée ;

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères généraux, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

## CRITERES D'AIDE A LA DECISION

### 3.1 - PREREQUIS

Le nombre de coureurs sélectionnés ne pourra pas dépasser les quotas attribués par l'UCI. Cependant le comité de sélection se réserve le droit de ne pas honorer tous les quotas, notamment en fonction du budget alloué au déplacement.

Les athlètes sélectionnés devront impérativement participer à tous les stages de préparation programmés en amont de l'épreuve.

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces prérequis, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

### 3.2 – CRITERES DE PERFORMANCE

La période de sélection s'étend du 09/12/2018 au 18/02/2019.

Les minima B ou A devront être réalisés sur une épreuve officielle UCI ou FFC.

Classe sportive	Epreuve	Minima A	Minima B
MB	Kilomètre	1'03	1'05
	Poursuite 4km	4'16	4'38
	Sprint 200m	10.15	11.00
MC1	Kilomètre	1'19	1'24
	Poursuite 3km	4'00	4'16
MC2	Kilomètre	1'16	1'19
	Poursuite 3km	3'52	4'00
MC3	Kilomètre	1'11	1'13
	Poursuite 3km	3'42	3'48
MC4	Kilomètre	1'09	1'12
	Poursuite 4km	4'43	5'05
MC5	Kilomètre	1'07	1'11
	Poursuite 4km	4'35	4'54

Classe sportive	Epreuve	Minima A	Minima B
WB	Kilomètre	1'11	1'16
	Poursuite 3km	3'41	4'25
	Sprint 200m	11.9	14.0
WC1	500m	50''	58''
	Poursuite 3km	5'00	5'20
WC2	500m	43''4	55''
	Poursuite 3km	4'32	5'10
WC3	500m	44''	52''
	Poursuite 3km	4'22	4'55
WC4	500m	41''8	47''
	Poursuite 3km	4'06	4'30
WC5	500m	39''	44''
	Poursuite 3km	3'56	4'19

Les minima ci-dessus sont basés sur les résultats enregistrés lors des championnats du monde 2018 de Rio. Les minima A correspondent au Top 4 mondial et sélectionnent d'office aux Championnats du Monde 2019. Les minima B se situent autour du top 10 et permettent d'établir une liste de potentiel sélectionnable pour les championnats du Monde de 2019. Les minima B peuvent être éventuellement pondérés par la commission fédérale de sélection selon la nature de la piste sur laquelle a été enregistrée la performance, ainsi que les conditions matérielles et logistiques.

Le comité fédéral de sélection se réserve le droit de compléter l'effectif en fonction notamment des priorités et de l'intérêt du collectif, le tout dans le respect du budget alloué au déplacement.

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères de performance, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

## **AGENDA**

Date du comité de sélection : 18 février 2019

Date de la mise en ligne de la sélection : 18 février 2019

Date limite inscription internationale : 1 mars 2019